

Compte-rendu de l'atelier Booster n°3 du 8 juin 2021

Expérimentation Planification Bas Carbone

Séquence n°2 : Articuler le document d'urbanisme avec les dispositifs contractuels

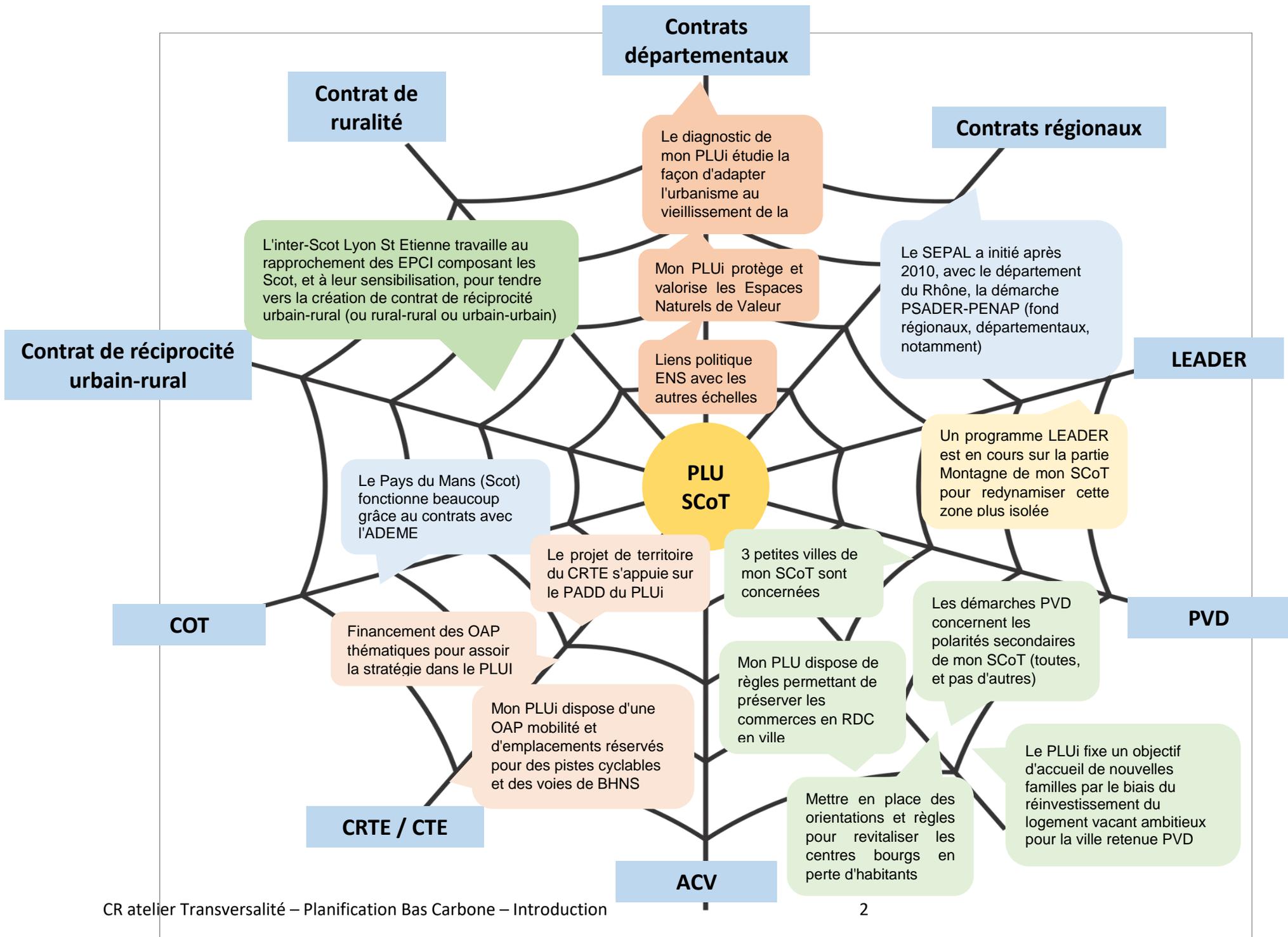
Rédaction :  **Cerema**
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

1. Le web des dispositifs pour les participants

Il existe de nombreux dispositifs et outils pour mettre en œuvre ou d'accompagner un projet de territoire qui s'inscrit dans une démarche de transition écologique. Il peut s'agir de contrats comme les CRTE, de labels comme le label Cit'ergie ou encore de programmes de financements nationaux ou européens.

Beaucoup de territoires porteurs de document d'urbanisme sont dotés d'une grande partie de ces dispositifs. Dans le cadre d'un « web des dispositifs », les participants se sont exprimés sur l'ensemble des liens possibles ou rêvés entre leur planification territoriale et les différents dispositifs territoriaux qui existent sur leur territoire :

- Les **contrats départementaux**
- Les **contrats régionaux**
- Le **programme LEADER** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)
- Le programme Petites villes de demain (**PVD**)
- Le programme Action cœur de ville (**ACV**)
- Les Contrats de relance et de transition écologique (**CRTE**) et les Contrat de transition écologique (**CTE**)
- Les contrats d'objectifs territoriaux (**COT**)
- Les **contrats de réciprocité urbain-rural**
- Les **contrats de ruralité**



2. Témoignage Articulation entre des dispositifs contractuels et les documents d'urbanisme

De Mathilde Lefèvre et Clémentine Saves-Julien, Pays de Val de Garonne Guyenne Gascogne, Val de Garonne Agglomération

Cette intervention fait le lien plus précisément entre l'action et la planification, à travers un témoignage d'un territoire de CRTE qui révise son SCoT à la même échelle : Comment l'action peut-elle inspirer et impulser le projet Bas carbone du territoire ? Comment le document d'urbanisme peut-il s'en saisir ? Quels enrichissements mutuels, et quels écueils à éviter, quelles difficultés rencontrées ? Comment articuler les temporalités et les natures différentes entre contrats et planification ?

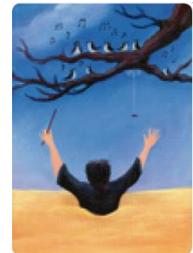
Contexte du territoire : une articulation entre plusieurs documents et dispositifs

Le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne comprend 4 EPCI qui travaillent ensemble en ayant plusieurs dispositifs communs :

- L'élaboration du CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) dont la signature est prévue fin juin
- La révision en cours du SCoT
- Un contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME
- La feuille de route NéoTerra à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine qui pose des ambitions en matière de transition écologique

Le CRTE : « mettre en musique les dispositifs »

Le Pays s'est lancé dans l'élaboration d'un **CRTE, document intégrateur** des différents dispositifs existants sur le territoire, de manière à les regrouper et les coordonner. Le CRTE du Pays puise son inspiration dans plusieurs documents cadres : la Stratégie Nationale Bas carbone, la feuille de route NéoTerra, le SRADDET ainsi que le projet de loi climat et résilience en ce qui concerne l'artificialisation des sols notamment. Il intègre également des documents préexistants sur le territoire : le CTE de Val de Garonne Agglomération, Action cœur de ville, Territoire d'industrie, un contrat local de santé et le PCAET. L'objectif est de travailler de concert pour avoir les grandes ambitions des documents d'échelles supérieures et de ceux préexistants et déjà mis en œuvre.



Le même bureau d'étude a été sélectionné pour travailler sur ces deux démarches. Le diagnostic du SCoT qui était achevé a été utilisé pour établir celui du CRTE.

Ce dernier est multithématique, il traite de plusieurs sujets comme la petite enfance, la santé, le tourisme, la culture ou encore l'habitat. Différents ateliers avec des élus, des agents des 4 EPCI et d'autres personnes qualifiées sur le terrain ont permis d'élaborer un cadre stratégique qui a été soumis à concertation citoyenne. Celui-ci est décliné en 3 grandes ambitions :

- Un territoire résilient engagé dans la stratégie bas carbone
- Demain mieux habiter le territoire et durablement
- Pour une économie partenariale, résiliente et créative

De ces ambitions découlent des orientations stratégiques, des objectifs précis et des actions qui sont axées sur la transition écologique, le CRTE étant un document opérationnel.

Un **jeu de réponse entre le SCoT et le CRTE** : « *le CRTE va être abouti alors que le SCoT est en cours de révision, les grandes ambitions stratégiques du CRTE servent de cadre et seront donc reprises dans le SCoT* »

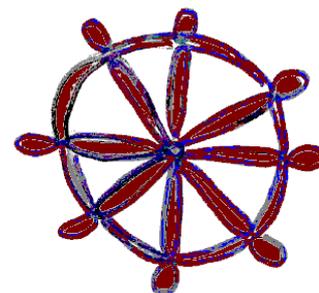
Le COT pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue autour de la transition écologique

En complément, le Pays bénéficie d'un contrat d'objectifs territorial (COT) en cours de réalisation. C'est un contrat passé avec l'ADEME pour 3 ans dans lequel le territoire s'engage à déployer deux référentiels : le **référentiel Cit'ergie** et le **référentiel économie circulaire**. Il s'engage aussi à atteindre des objectifs chiffrés en matière de transition écologique, qui permettront de débloquer des financements de l'ADEME. Ce contrat permet au territoire de favoriser la transversalité entre les politiques publiques, les services, et d'avoir un appui méthodologique et financier de l'ADEME.

Ce COT prendra source dans la stratégie du CRTE, il y a un travail engagé avec les élus sur la sélection des objectifs chiffrés à atteindre qui sont inscrits dans le CRTE et qui figureront dans le COT. Ce dernier sera donc une application opérationnelle du CRTE.

Le CRTE, gouvernail de la transition écologique du territoire

D'une part les orientations et objectifs du CRTE seront traduits dans le SCoT et inversement, les travaux réalisés pour le SCoT pourront enrichir et modifier le CRTE par la suite. Ainsi le CRTE a une fonction de **gouvernail** pour mettre en œuvre la transition écologique sur le territoire du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne.



Par ailleurs, le Pays a construit une matrice de la transition écologique qui sert de cadre en déterminant les grandes ambitions et objectifs devant être repris dans les différents dispositifs. Il bénéficie aussi **de l'accompagnement du Cerema** pour veiller à la cohérence entre l'ambition du CRTE et la **feuille de route NéoTerra**.

Toutefois, le Pays a rencontré quelques difficultés :

- La volonté de **travailler en commun** et non en silo, ce qui engendre un travail conséquent en interne pour coordonner tous ces travaux et faire des liens avec chaque partenaire.
- Des écueils aussi au niveau de la **sensibilisation et de la communication auprès des élus et citoyens**, notamment en ce qui concerne le langage à adopter : le projet de territoire ou bien CRTE.
- Le CRTE est un nouveau dispositif en plus des autres qui existent et sur lesquels les citoyens ont déjà participé (PCAET, CTE...). Ce qui pose la question de la coordination entre tous ces dispositifs, avec un certain flou quant à la mobilisation des élus et la **charge de travail** pour la mobilisation des agents en interne.

Pour aller plus loin :

- Article Web Cerema sur l'ingénierie apportée aux CRTE : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/quand-ingenierie-se-met-au-service-ecologie-ca-bouge>
- Boîte à outils SCoT et ODD : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/demarche-partenariale-engagee-par-la-dreal-a11393.html>
- Contrat d'objectifs territoriaux ADEME : <https://www.clesdelatransition.org/acteurs-des-territoires/contrats-dobjectifs-territoriaux-et-patrimoniaux-quest-ce-que-cest-a-quoi-cela-sert-il>